

[aefinfo.fr](https://www.aefinfo.fr)

Groupes de besoin : après un premier bilan de l'IGESR plutôt défavorable, le ministère annonce des ajustements

Elise Le Berre

10-12 minutes

Revenir sur l'organisation des groupes au collège, renforcer l'autonomie des chefs d'établissement, former les enseignants à l'hétérogénéité des élèves... Ce sont quelques-unes des recommandations de l'IGESR, dans son rapport intermédiaire évaluant les groupes de besoin, paru le 17 juin 2025. Si ces groupes sont maintenus pour la rentrée, ils feront cependant l'objet d'ajustements, précise le MEN, comme clarifier les modalités de constitution de groupes, ne pas regrouper les élèves à besoins particuliers, etc. Autre recommandation de la mission : une "stratégie de réussite" des élèves au collège.



Au vu des constats dressés par la mission évaluant les groupes de besoin, Elisabeth Borne maintient, pour cette rentrée, ces groupes, mais avec des modalités ajustées et dans l'attente du bilan définitif. Shutterstock

Les groupes de besoin tels que voulus par Gabriel Attal n'auront pas fait long feu : la mission de l'IGESR lancée pour évaluer ce dispositif lancé en 2024 pour les classes de 6e et 5e recommande "une évolution de la démarche, et en premier lieu un abandon du modèle actuel", indique le [rapport](#) intermédiaire publié le 17 juin 2025 (1).

Cette recommandation, en mettant sur la sellette ces groupes, vient ainsi allonger la liste des mesures du "choc des savoirs" voulu par l'ancien ministre de l'Éducation finalement détricotées, et qui ont rencontré une forte opposition des syndicats, enseignants comme de chefs d'établissements ([lire sur AEF info](#)).

Et ce, malgré un changement de vocable entre groupes de "besoin" ou de "niveau", et des assouplissements pour les 4e et 3e ([lire sur AEF info](#)), avant leur abandon pour ces niveaux ([lire sur AEF info](#)). Sans compter qu'entre-temps, le Conseil d'État avait annulé l'arrêté et la note de service instaurant ces groupes ([lire sur AEF info](#)).

Une "très forte diversité dans les modalités de mise en œuvre"

Quelques constats positifs sont toutefois dressés : ces groupes "ont offert aux élèves en difficulté un espace dans lequel ils se sentaient mieux accompagnés et plus en confiance", avance la rue de Grenelle. Qui assure aussi que "les équipes se sont emparées du sujet, en menant une réflexion destinée à accompagner le mieux possible les élèves".

Mais, dans l'ensemble, les constats dressés par la mission rejoignent certaines craintes exprimées par les syndicats lors de l'annonce de cette mesure : d'une part, dans l'organisation et le fonctionnement des établissements, avec des difficultés pour établir les emplois du temps, ou encore pour trouver des professeurs principaux, le tout dans un calendrier contraint. Le rapport relève aussi une "fragilisation du RCD pour lequel l'organisation en barrettes a limité la capacité des professeurs à entrer dans le dispositif".

Ces difficultés ont dès lors mené à une "très forte diversité" dans leur mise en œuvre, observe aussi la mission : d'abord dans les modalités de constitution des groupes, une majorité d'établissements ayant opté pour la mise en place de groupes de niveau ([lire sur AEF info](#)), très peu pour des groupes de besoin.

Mais aussi dans "l'usage des semaines de regroupement" en classe, fixée à dix semaines par Nicole Belloubet, peu utilisée.

Des "effets contrastés sur les élèves à faibles besoins ou besoins modérés"

Les constats de l'IGESR rejoignent aussi les craintes exprimées par les syndicats ou la recherche ([lire sur AEF info](#)) d'un point de vue pédagogique : les élèves "les plus fragiles, 'à forts besoins', n'ont clairement pas bénéficié des avancées attendues de la mesure", estime la mission. Qui pointe alors un "risque majeur de voir les écarts de compétences se creuser entre les élèves et ainsi fragiliser fortement le retour en classe entière en début de 4e". D'autant plus que la constitution des groupes "n'a presque jamais évolué", note la mission.

Du côté des enseignants non plus, les effets ne sont pas ceux escomptés : la mission observe un "impact très faible sur les gestes professionnels des enseignants", et un "effet peu probant sur le travail collaboratif des équipes", qui peuvent s'expliquer par un accompagnement "insuffisant au regard de l'exigence de cette réforme".

Par ailleurs, si les difficultés des élèves ont pu être "mieux identifiées", elles n'ont pas, pour autant, été mieux prises en charge : outre une gestion de classe "plus difficile", le rapport soulève aussi la question des "capacités didactiques des enseignants, encore trop limitées pour permettre de faire progresser chaque élève", indique le ministère.

La mission recommande de "revenir sur l'organisation" de ces groupes

En conséquence, la mission recommande de "revenir sur l'organisation des enseignements au collège où les cours de français et de mathématiques sont dispensés en groupes sur la totalité du volume horaire concerné, pour toutes les classes de 6e et 5e". Et justifie cette préconisation : "Définir de manière nationale un modèle unique de réponse aux questions complexes que soulève l'hétérogénéité des élèves, constitue une démarche peu susceptible de convenir à la grande diversité des situations scolaires, des profils d'élèves, des réalités inhérentes aux ressources humaines disponibles ainsi que des moyens dont disposent les collèges".

Concernant ces moyens, les 2 300 ETP en 6e et 5e seront maintenus, et 540 pour les 4e et

3e "répartis par les Dasen", qui prendront en compte "les collèges les plus en difficulté en termes d'IPS ou de résultats des élèves", précise le ministère.

Un dispositif maintenu pour la rentrée, mais avec des modalités d'ajustement

Qu'en sera-t-il alors pour la rentrée 2025 ? Dans l'attente du bilan définitif, prévu pour cet automne, Élisabeth Borne a décidé de maintenir ces dispositifs, explique le ministère, mais avec "des modalités ajustées". En attendant, un courrier envoyé aux recteurs détaille ces nouvelles modalités, qui s'articulent autour de trois axes.

Premier axe : "clarifier les modalités de constitution des groupes". Trois orientations sont fixées pour cela :

- "veiller à une constitution des groupes qui s'appuie sur l'acquisition de compétences précises, fragiles, identifiées par les évaluations nationales et des diagnostics posés par les enseignants, pour chaque élève, et non sur le niveau général dans les deux disciplines",
- "ne pas constituer des groupes avec des élèves à besoins particuliers comme les Ulis, les élèves allophones", etc.,
- "mettre à profit la possibilité de regrouper les élèves en classe entière, en cours d'année et pas seulement les 10 premières semaines de l'année".

Un point "très important", insiste le ministère, afin que lorsque les élèves se retrouvent en classe entière en 4e, "la progression commune en 6e et 5e n'ait pas été interrompue".

Le deuxième axe propose de "créer des conditions d'appropriation collective du traitement de la difficulté scolaire". Enfin, le troisième appelle à "mettre en place un soutien fort des équipes, avec un accompagnement de proximité par les corps d'inspection et les conseils académiques des savoirs fondamentaux".

Plus d'autonomie des chefs d'établissement, former les enseignants à l'hétérogénéité des élèves...

Par ailleurs, le rapport préconise de "renforcer l'autonomie des chefs d'établissement sur les décisions à prendre pour faire réussir tous les élèves au collège, et sur l'utilisation des moyens supplémentaires accordés dans le cadre de la mesure".

S'appuyant sur le décret récemment publié ([lire sur AEF info](#)), il estime que cette démarche "permettrait aux équipes de valoriser les expérimentations engagées lors de ces deux dernières années (heures hebdomadaires de soutien et d'approfondissement, enseignements en groupes, soutien, etc.) en leur permettant de faire les choix qui répondent le mieux aux besoins de leurs élèves".

Autre recommandation : "définir et arrêter, au sein de chaque collège, une stratégie de réussite des élèves, de la 6e à la 3e, formalisée dans un document présenté en conseil d'administration".

Cette feuille de route contiendra deux volets, en lien avec le décret du 3 avril 2025 : un plan de réussite 6e/5e et un pour les 4e/3e. "Pour chacun de ces deux volets, une stratégie interne sera déclinée pour accroître les connaissances et les compétences des élèves en français et en mathématiques, différente en termes de moyens alloués par le collège et de démarches mises en œuvre, mais liées en termes de diagnostic initial de l'établissement et d'objectifs fixés par les équipes", précise l'IGESR.

Inscrire la politique d'évolution du collège dans une démarche de long terme

Tirant les conséquences de ce rapport quant aux effets sur les pratiques enseignantes, la mission préconise aussi "d'engager un vaste programme de formation initiale et continue

des enseignants du second degré portant en particulier sur la gestion de l'hétérogénéité des élèves". Cette réflexion "est intégrée dans les travaux actuels de la réforme" de la formation des enseignants, précise le ministère.

Enfin, au regard du déploiement chaotique de cette réforme, au gré notamment des nombreuses évolutions qui ont rendu l'organisation de la rentrée complexe pour les chefs d'établissement, la mission émet une recommandation plus générale. Dénonçant les "multiples réformes" et l'absence d'évaluation, elle préconise de "veiller à inscrire toute politique d'évolution du collège dans une démarche systémique et de long terme", et appelle à garantir une "stabilité".

Méthodologie

La mission, composée de 35 inspecteurs généraux s'est déplacée dans huit académies (cinq académies de l'hexagone (Créteil, Lille, Nancy-Metz, Nantes, Nice) et trois de l'Outre-mer (Guadeloupe, Martinique, La Réunion) "choisies pour leur répartition géographique sur le territoire et leurs caractéristiques socio-scolaires".

Dans chacune d'elles, au cours du dernier trimestre de l'année 2024, la mission a rencontré les responsables des académies : recteur et rectrices, secrétaires généraux d'académie, secrétaires généraux adjoints d'académie chargés des moyens et des ressources humaines, directeurs et directrices des écoles académiques de formation continue (EAFC) ainsi que de nombreux inspecteurs du second degré.